

Cour supérieure  
(Chambre commerciale)

Canada  
Province de Québec  
District de Québec  
n° : 200-11-024040-175

---

Dans l'affaire de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, LRC 1985, c C-36 de :

**Gestion Éric Savard inc.** et personnes listées à l'Annexe A  
Débitrices

et

**Raymond Chabot inc.**  
Contrôleur – Demandeur

et

**Banque Laurentienne du Canada** et personnes listées à l'Annexe B  
Mises en cause

et

**Restructuration Deloitte inc.**  
Agent d'information

---

**Demande du Contrôleur afin de prolonger l'application de l'Ordonnance initiale**  
(*Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, art 11, 11.02)

---

Le Contrôleur expose ce qui suit :

1. Le Contrôleur agit à titre de contrôleur des Débitrices en vertu d'une ordonnance initiale prononcée le 18 mai dernier, et modifiée et mise à jour le 1<sup>er</sup> août dernier (l'« **Ordonnance initiale** »). Les Débitrices exploitent un réseau de cliniques d'optométrie sous les noms « La Vue », « Optique Laurier », « Laurier Optical » et « Cité de l'optique ».
2. Depuis le 16 juin 2017, le Contrôleur mène un processus de sollicitation d'offres de recapitalisation, d'investissement ou d'achat des Débitrices, tel qu'ordonné par le tribunal le 14 juin. Le Contrôleur est présentement en négociation avec les offrants afin de conclure dans un court délai – compte tenu des contraintes sévères de liquidités des Débitrices – diverses transactions afin de vendre les cliniques d'optométrie en continuité d'exploitation.
3. Compte tenu des négociations présentement en cours avec les offrants, le Contrôleur demande une prolongation de la période de suspension des procédures et d'application

de l'Ordonnance initiale jusqu'au 25 août 2017 dans le but de conclure des transactions de vente des cliniques d'optométrie en continuité d'exploitation.

4. Afin d'être en mesure de maintenir les activités des cliniques d'optométrie, le Contrôleur demande au tribunal d'approuver un financement temporaire additionnel obtenu par les Débitrices de Fonds de Financement d'Entreprises Fiera FP, s.e.c. pour un montant de 400 000 \$.
5. En contrepartie de ce financement temporaire additionnel, Fonds de Financement d'Entreprises Fiera FP, s.e.c. requière une augmentation du montant de la Deuxième charge du Prêteur temporaire (tel que ce terme est défini à l'Ordonnance initiale) de 500 000 \$, soit le montant de ce financement additionnel majoré d'une hypothèque additionnelle de 25 %.
6. Le Contrôleur demande au tribunal d'approuver ce financement temporaire et de prolonger la période de suspension des procédures et d'application de l'Ordonnance initiale en prononçant une ordonnance initiale mise à jour substantiellement semblable au projet d'ordonnance initiale mise à jour, Pièce R-1. Une comparaison de ce projet d'ordonnance et de l'Ordonnance initiale, Pièce R-2, permet de constater les modifications recherchées.
7. Le Contrôleur demande au tribunal d'approuver ses activités du jusqu'à la date de la présente ordonnance en lien avec la restructuration.

**Pour ces motifs, plaise au tribunal :**

- [1] **DÉCLARER** que l'Annexe du rapport du contrôleur daté du 9 août 2017 est confidentielle et **AUTORISER** son dépôt sous pli cacheté;
- [2] **PRONONCER** une Ordonnance initiale mise à jour au 10 août 2017 substantiellement semblable au projet d'ordonnance initiale mise à jour au 10 août 2017, Pièce R-1;
- [3] **LE TOUT**, sans frais de justice, sauf en cas de contestation.

Montréal, ce 9 août 2017

---

**McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.**  
**Avocats du Contrôleur**  
M<sup>e</sup> Alain N. Tardif  
514-397-4274  
atardif@mccarthy.ca  
M<sup>e</sup> Gabriel Faure  
514-397-4182  
gfaure@mccarthy.ca  
2500-1000, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal, Qc H3B 0A2  
Toute notification doit également être faite à  
notification@mccarthy.ca

## Annexe A : autres Débitrices

9360-2191 Québec inc.  
9286-2408 Québec inc.  
9360-2225 Québec inc.  
9360-2282 Québec inc.  
9360-2118 Québec inc.  
9360-2399 Québec inc.  
9360-2233 Québec inc.  
9360-2209 Québec inc.  
9309-8374 Québec inc.  
9340-1552 Québec inc.  
9360-2258 Québec inc.  
9360-2324 Québec inc.  
9360-2159 Québec inc.  
9360-2134 Québec inc.  
9360-2241 Québec inc.  
9360-2274 Québec inc.  
9360-2415 Québec inc.  
9360-2308 Québec inc.  
9336-6409 Québec inc.  
9113-8743 Québec inc.  
9335-8133 Québec inc.  
9346-3495 Québec inc.  
9346-3503 Québec inc.  
9360-2340 Québec inc.  
9360-2423 Québec inc.

**Annexe B : autres Mises en cause**

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE faisant également affaire sous le nom  
de BANQUE CIBC  
9109862 CANADA INC.  
OPTICAL VISION OF CANADA LTD  
9130217 CANADA INC. (autrefois OPTIQUE LAURIER)  
GESTION NATAND INC.  
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE CHARLESBOURG  
CAISSE DESJARDINS DE CHARLEVOIX-EST, anciennement Caisse Desjardins de Clermont  
BANQUE DE MONTRÉAL  
BANQUE ROYALE DU CANADA  
PHOSPHÈNE INC.  
ANTRANIK KECHICHIAN

**DÉCLARATION SOUS SERMENT**


Je, soussigné, Benoît Fontaine, CPA, CA, CIRP, SAI, résidant pour les fins des présentes au 600, rue De La Gauchetière Ouest, Bureau 2000, Montréal, Québec, H3B 4L8, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis le Contrôleur dans le présent dossier;
2. Tous les faits allégués dans la Demande du Contrôleur afin de prolonger l'application de l'Ordonnance initiale sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :

  
Benoît Fontaine

Affirmé solennellement devant moi, à Montréal,  
ce 9 août 2017

  
Commissaire à l'assermentation pour le Québec



## **AVIS DE PRÉSENTATION**

**À :**           **Voir la liste de distribution**

**PRENEZ AVIS** que la présente Demande du Contrôleur afin de prolonger l'application de l'Ordonnance initiale sera présentée à la Cour supérieure le 10 août 2017 à 9 h 30 en salle 3.07 du Palais de justice de Québec situé au 300, boul. Jean-Lesage, Québec.

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**

Montréal, ce 9 août 2017

---

**McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.**

**Avocats du Contrôleur**

M<sup>e</sup> Alain N. Tardif

514-397-4274

atardif@mccarthy.ca

M<sup>e</sup> Gabriel Faure

514-397-4182

gfaure@mccarthy.ca

2500-1000, rue De La Gauchetière Ouest

Montréal, Qc H3B 0A2

Toute notification doit également être faite à  
notification@mccarthy.ca

N° : 200-11-024040-175  
COUR SUPÉRIEURE  
(CHAMBRE COMMERCIALE)  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

---

DANS L'AFFAIRE DE LA *Loi sur les  
arrangements avec les créanciers des  
compagnies*, LRC 1985, c C-36 :

GESTION ÉRIC SAVARD INC. et al.; Débitrices

-et-  
RAYMOND CHABOT INC.; Contrôleur

-et-  
RESTRUCTURATION DELOITTE INC.;  
Agent d'information pour

-et-  
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA et al.;  
Mis en cause

---

**Demande du Contrôleur afin de prolonger  
l'application de l'Ordonnance initiale**

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
2500-1000, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec) H3B 0A2  
Tél. : 514 397-4100  
Télec. : 514 875-6246  
BC0847  
M<sup>re</sup> Alain N. Tardif  
514-397-4274  
atardif@mccarthy.ca  
M<sup>re</sup> Gabriel Faure  
514-397-4182  
gfaure@mccarthy.ca